



Confédération Internationale de la Pêche Sportive

C.I.P.S.

THE PRESIDENT

fondée en 1952.

Association déclarée, Tribunal de Rome n. 606/2008

Réunion du Praesidium
Caire-Egypte, 22 avril 2026

Rapport du Président de la CIPS

Malheureusement, encore une fois, je dois commencer mon rapport en parlant du conflit russe/ukrainien dont on ne peut pas entrevoir la fin, conflit qui n'est d'ailleurs pas le seul compte tenu des nombreux autres affrontements dans le monde. À cet égard, il convient de rappeler qu'en ce qui concerne la Russie et le Bélarus, le Praesidium et par la suite le Congrès ont décidé que, conformément aux recommandations du Comité International Olympique (CIO), la participation aux championnats de la CIPS des athlètes de ces deux nations aurait été suspendue jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé entre les parties pour mettre fin à cette guerre qui, depuis trop longtemps, provoque d'innombrables morts et destructions. Le 9 janvier, à sa demande, j'ai rencontré le Président de la Fédération Russe de Pêche Sportive, Alexander Comissarov, en vacances en Italie, et à cette occasion j'ai eu l'opportunité d'écouter ses demandes. Le Président russe a en effet exprimé le souhait de pouvoir à nouveau participer avec ses équipes aux championnats de la FIPSEd en motivant cette demande par l'affirmation que la politique devrait toujours rester en dehors du sport.

Toujours à cette occasion, j'ai eu l'occasion de répéter à M. Alexander Comissarov que la possibilité d'un retour à une participation active au sein de la CIPS découle des décisions que le CIO prendra sur la réadmission des équipes russes et biélorusses et de la votation subséquente relative à la question et qui aura lieu lors du Congrès annuel de la CIPS. Bien sûr, tout serait beaucoup plus facile si, enfin, on pouvait voir la fin de cette guerre absurde afin que nous puissions revenir à l'hypothèse de compétitions dans lesquelles les Russes et les Ukrainiens pourraient réussir comme autrefois à concourir épaule à épaule.

Au cours de l'année écoulée, le conflit russo-ukrainien se sont malheureusement ceux entre les États-Unis/Israël et l'Iran/Hamas/Hezbollah, augmentant ainsi les difficultés pour toutes les nations/équipes qui souhaitent participer à nos championnats, difficultés liées à la hausse très importante des coûts du carburant, des voyages aériens, des séjours, etc.

En ce qui concerne l'Antidopage, la CIPS a pris note des choses que l'AMA a demandé de mettre en place, y compris la mise au point d'un plan de formation obligatoire pour toutes les parties signataires de l'AMA. En novembre 2025, le Secrétariat a envoyé un e-mail à toutes les Fédérations pour les informer que la nouvelle Liste des Substances et Méthodes Prohibées publiées par l'AMA avait été publiée sur le site.

(Lien: [https://www.wada-ama.org/sites/default/files/2025-09/2026list en final clean september 2025.pdf](https://www.wada-ama.org/sites/default/files/2025-09/2026list%20in%20final%20clean%20september%202025.pdf))

Le Secrétariat de la CIPS a également procédé à la compilation du Code Compliance Questionnaire (CCQ) er, après avoir reçu de la part de l'AMA des modifications à apporter au texte afin qu'il soit conforme à leurs normes, le questionnaire a été approuvé. En outre, l'AMA nous a rappelé que la CIPS doit fournir une évaluation des risques représentant une photographie du sport, comprenant une

description des aspects physiologiques de chaque discipline ainsi qu'une évaluation de l'ensemble des facteurs de risque.

Il convient également de souligner l'importance de la communication reçue de l'AIMS qui, en collaboration avec l'International Testing Agency (ITA) et avec le soutien de l'AMA, a envisagé la mise en place d'un modèle opérationnel pour la gestion complète des programmes antidopage des fédérations internationales. Ce modèle permettrait de réduire considérablement les coûts, dans la mesure où une partie de ceux-ci serait prise en charge par l'AIMS. Il s'agit d'une opportunité offerte aux Fédérations afin d'harmoniser et de renforcer les programmes antidopage en vue de l'entrée en vigueur du Code AMA 2027 et des nouvelles exigences de conformité. Il convient également de rappeler que la CIPS bénéficie déjà du soutien de l'International Testing Agency (ITA) pour ce qui concerne la délivrance des AUT (TUE) ainsi que les procédures à suivre en cas de résultat positif de la part des athlètes participant aux championnats.

Enfin, en ce qui concerne les contrôles antidopage, au cours de l'année écoulée, des contrôles ont été effectués par trois Fédérations internationales et, par conséquent, par la CIPS: 26 contrôles au total, dont 18 en compétition et 8 hors compétition. S'agissant des résultats des analyses, sur les 26 contrôles effectués, un seul cas de résultat positif a été détecté; celui-ci fait encore l'objet d'une enquête afin de vérifier si ledit résultat positif est imputable à la prise d'un médicament ou à un usage illicite de substances interdites. En revanche, sur les deux cas positifs constatés en 2023, l'un d'eux, après deux ans de procédure et avec l'aide de notre partenaire ITA, a pu être résolu favorablement grâce à l'octroi d'une AUT rétroactive. L'autre cas de résultat positif, en revanche, a malheureusement donné lieu à une sanction conformément au Règlement de l'AMA; le nom de l'athlète a été publié sur la page web de la CIPS.

Une autre situation dont je ressens le besoin d'actualiser le Praesidium est celle qui s'est créée suite à la lettre que le Président de la FRPS (Romanian Sport Fishing Federation) a envoyée à plusieurs Fédérations Européennes, lettre qui vise à promouvoir la constitution d'une association dénommée "European Union of Sport Fishing", présentée comme alternative à la CIPS, et compte parmi ses objectifs l'organisation de compétitions et championnats continentaux, donc en concurrence directe avec la CIPS. Pour cette raison, en accord avec les membres du Praesidium de la CIPS, une lettre a été préparée et envoyée à toutes les Fédérations européennes dans laquelle était expliquée la situation réelle et réaffirmée que la CIPS est la seule organisation reconnue par SportAccord et affiliée à l'AIMS, et précise l'identité et le rôle du signataire de la lettre en provenance de Roumanie. Suite à cette lettre, le Secrétariat a reçu des lettres de Fédérations européennes dans lesquelles il est affirmé n'avoir aucune volonté d'adhérer.

Pour compliquer davantage cette situation qui dure désormais depuis de nombreuses années, nous avons reçu, à la fin du mois de mars, une assignation de la part du tribunal de Bucarest nous informant que la FRPS a intenté une action en justice contre l'AGVPSR, la Ligue roumaine de spinning, la Ligue des clubs de carpe roumains et la CIPS. En ce qui concerne les trois associations roumaines, il leur est reproché de ne pas être, selon les plaignants, légalement autorisées à organiser des compétitions sur le territoire roumain et, par conséquent, à représenter la Roumanie avec leurs propres athlètes dans les compétitions internationales. Quant à la CIPS, elle est contestée pour avoir continué à permettre l'affiliation et donc à faire concourir des représentants de ces associations en refusant l'affiliation à la FRPS qui, selon eux, elle est la seule à avoir le droit de représenter la Roumanie dans les compétitions internationales. Malheureusement, les documents sont arrivés en langue roumaine et nous avons donc dû les faire traduire afin de mieux comprendre comment et pourquoi nous étions impliqués dans ce qui est clairement une querelle interne à la Roumanie. Pour tout ce qui précède, nous demandons donc des avis juridiques et vérifions s'il est nécessaire de désigner un avocat roumain pour nous représenter dans la procédure.

En ce qui concerne les nouvelles demandes d'adhésion à la CIPS, la situation est la suivante:

- a. La "Nigeria Sport Fresh Water Fishing Federation" a demandé l'affiliation à la CIPS pour les trois Fédérations Internationales. Les premiers contacts ont été avec le Secrétariat de la FIPSeD car ils avaient demandé à participer à quelques championnats de la Fédération Internationale des Eaux Douces. Le Secrétariat a envoyé la lettre contenant les informations nécessaires pour pouvoir s'affilier. La réponse est la suivante:
La Fédération est une organisation à but non lucratif.
Les statuts officiels vous seront envoyés dès que possible.
L'événement débutera l'année prochaine avec All Nigeria Sports Festival Games en octobre 2026.
Le site sera ouvert en 2026.
On a donc été demandé au Vice-président Maree de trouver des informations à ce sujet. Il ne trouve aucune preuve qui puisse m'aider à soutenir la demande de la Fédération nigériane. Il suggère d'obtenir au préalable des photos, des fiches de résultats des compétitions et une lettre du Comité Olympique Nigérian avant que la demande puisse être prise en considération.
- b. La " National Sport Fishing Association of Malaysia " a demandé l'affiliation à la CIPS, bien qu'ils n'aient pas précisé pour quelle Fédération internationale, mais après que le Secrétariat a envoyé la documentation nécessaire aux fins de l'affiliation, il n'a plus reçu de réponse;
- c. L'"Albania Diving Federation" (Federata Shqiptare e Zhytjes) a demandé l'affiliation à la CIPS pour la Fédération Internationale de la Mer, le Secrétariat a ensuite reçu la documentation nécessaire aux fins de l'adhésion;
- d. La "Macedonian Fishing Federation" a demandé l'affiliation à la CIPS pour la Fédération Internationale de la Mouche. Le Président Stephane Allacker a informé le Secrétariat qu'il vérifierait la conformité de la documentation;
- e. La RSSFA - The Recreational Sportfishing & Sustainability Federation of Israel a demandé l'adhésion à la CIPS pour les trois Fédérations Internationales. Le Secrétariat a envoyé la lettre contenant les informations nécessaires pour pouvoir s'affilier en précisant que la FIPSeD a déjà la "ISRAFISH Federation" affiliée qui participe aux Championnats. Après que le Secrétariat a envoyé la documentation nécessaire pour l'affiliation, il n'a plus reçu de réponse de la part de la Fédération;
- f. Le secrétariat de la CIPS a reçu de M. Juan Carlos Castaño (Colombie) une demande d'informations pour pouvoir s'affilier et ainsi concourir dans des compétitions FIPSeD. Suite à cela, le secrétariat de la CIPS a immédiatement répondu et communiqué au représentant de la Colombie les informations demandées. Jusqu'à présent, cependant, il n'y a pas de nouveaux développements;
- g. La Chinese Celebrity Fishing Association a demandé des informations pour pouvoir s'affilier à la FIPSeD, informations qui ont été, comme d'habitude, immédiatement fournies par le secrétariat. Par la suite, n'ayant pas reçu de mises à jour, le secrétariat a réécrit à M. Huang Wei pour lui demander si la fédération susmentionnée était encore intéressée par l'affiliation. Nous attendons une réponse.
Pour compliquer la situation, nous avons été contactés la semaine dernière par une deuxième association chinoise (la CAA - China Angling Association) qui s'est dite très intéressée à entrer dans la CIPS et pour laquelle nous sommes en train de trouver des informations.
- h. Le Secrétariat a reçu une communication de l'Union Marocaine de Pêche Sportive (UMPS) dans laquelle il est indiqué que l'Académie des Activités de Pêche Maroc, déjà affiliée à la CIPS pour la FIPS-Mer, a décidé de fusionner avec ladite UMPS. Le Secrétariat a contacté la Fédération affiliée à la CIPS en demandant confirmation de la fusion et en indiquant que la demande devait être ratifiée lors du Congrès de la CIPS. L'Académie des Activités de Pêche Maroc a communiqué officiellement l'intégration des deux Organismes. Cette adhésion s'inscrit dans une dynamique de développement et d'organisation du secteur de la pêche sportive au Maroc. L'UMPS est une organisation nationale dédiée à la promotion et à la structuration de la pêche sportive à l'échelle

nationale et internationale. Elle fédère 30 associations réparties à travers plusieurs régions du pays et couvre les deux principales disciplines de notre sport: la pêche en mer et la pêche en eaux douces.

Le Secrétariat de la CIPS, tenant compte des propos du Président de la FIPS-Mer au sujet des communications reçues des deux associations du Maroc mentionnées ci-dessus, a pris les dispositions pour écrire au Directeur du Ministère des Sports, de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Préscolaire du Royaume du Maroc demandant à recevoir une clarification définitive sur la nature de l'association marocaine de pêche sportive officiellement autorisée à représenter le Maroc dans les compétitions de la CIPS.

À ce jour, une réponse n'a pas encore été donnée.

En ce qui concerne la situation financière relative aux paiements 2025 des cotisations à la CIPS des Fédérations Nationales, la situation est la suivante:

- Azerbajan 300 euros (FIPSeD);
- Djibouti 900 euros (FIPS-Mer);
- Inde 2700 euros (FIPSeD - FIPS-Mer - FIPS-Mouche);

Une autre situation importante en cours concerne la relation avec l'International Casting Sport Federation (ICSF). En effet, des contacts avaient déjà été pris l'année dernière avec sa Présidente, Mme. Alena Klausner, dans le but d'ouvrir un dialogue constructif et d'évaluer les perspectives possibles d'entrée de cette Fédération internationale au sein de la CIPS.

Le 28 novembre s'est tenue à Budapest l'Assemblée Élective de l'ICSF qui, ne pouvant pas participer personnellement en raison de la concomitance avec un Championnat du Monde au Mexique et ne sachant pas que le Congrès participerait comme Délégué de l'Afrique du Sud aussi notre ami Andries Maree, j'ai demandé à Mario Podmanik, qui était le plus proche du lieu où se déroulait le Congrès, de participer au nom de la CIPS. Mais pour avoir des informations plus précises sur les résultats de ce Congrès, je pense que les amis du Praesidium présents sur place peuvent être beaucoup mieux informés.

Cette année, nous avons enfin résolu un problème important, à savoir celui du recours au TAS contre la CIPS et la FIPS-Mer présenté par la "Northern Ireland Federation of Sea Anglers" qui s'est opposée au refus de leur affiliation à la CIPS prononcé à l'unanimité par notre dernier Congrès. Cela nous a évidemment obligé à chercher des avocats experts en droit international du sport afin de pouvoir suivre cette problématique avec la plus grande attention. C'est pourquoi notre Président du Tribunal, José Louis Bruna, a été chargé de trouver les bons avocats et de suivre les différentes phases du procès.

Au début du mois, nous avons enfin reçu la communication finale sur le jugement rendu par le TAS, jugement qui reconnaît à la CIPS et à la FIPS Mer la pleine validité de leur action en nous donnant pleinement raison de la validité des choix opérés par le Praesidium et par notre Congrès.

Lors du Congrès de la CIPS de 2022, notre adhésion à la "Journée Mondiale de l'Environnement" qui se tient le 5 juin de chaque année a été approuvée à l'unanimité. C'est pourquoi une lettre a été envoyée à toutes les Fédérations nationales leur demandant de prévoir pour cette journée des manifestations dédiées à la sauvegarde de l'environnement et, en particulier, des eaux, tant douces que salées. Dans la lettre, nous avons également demandé à recevoir des informations sur les activités menées afin que nous puissions les promouvoir sur nos réseaux sociaux. Malheureusement, cette lettre n'a pas reçu de réponse. Le Praesidium lors de la réunion du 23 janvier 2026 a décidé d'envoyer une deuxième lettre à toutes les fédérations en les encourageant à organiser un événement pour cette occasion le 5 juin 2026.

Le secrétariat a envoyé la lettre mais n'a reçu qu'une seule réponse de la Fédération du Kirghizistan.

À propos de l'environnement, je prends des informations détaillées sur le fait que la Communauté

Européenne est en train d'appliquer une loi interdisant l'utilisation du plomb dans les activités de chasse et de pêche. Pour le moment, rien n'est encore certain, mais il y a plusieurs rumeurs qui indiquent une tentative d'aller dans cette direction. Dès que j'aurai des nouvelles sûres, je me chargerai de vous les faire parvenir immédiatement, mais en attendant je suis en contact avec divers parlementaires européens pour essayer de tamponner ce qui semble une nouvelle qui pourrait faire d'énormes dommages à notre monde, au moins en ce qui concerne les compétitions organisées en Europe.

En ce qui concerne la préparation du Code d'éthique, demandé par le CIO, je crois que mon ami Allacker peut mieux que moi illustrer quel est l'état de l'art sur ce sujet.

Dernier, mais non des moindres, je voudrais vous informer des différentes possibilités de reconnaissance de notre Confédération par les diverses organisations mondiales, telles que "International Paralympic Committee" (IPC), "International Olympic Committee" (IOC) et "International World Games Association" (IWGA).

En ce qui concerne l'IPC, je dirais qu'à l'heure actuelle nos chances d'être reconnus sont proches de zéro puisque, malgré les nombreuses lettres envoyées aux différentes Fédérations nationales, la participation à notre Championnat du Monde de Pêche au Coup pour les personnes handicapées ne peut pas avoir plus de 9-10 nations participantes, alors que les Championnats du Monde pour personnes handicapées d'autres disciplines comme le Feeder en eau douce ou le Surf Casting et la Canne de Pêche du Bord de Mer ont même des difficultés à prendre vie.

Le discours est différent en ce qui concerne notre reconnaissance par le CIO. Dans ce cas, en effet, le nombre des nations affiliées, le volume de nos activités (championnats) et l'ensemble de nos caractéristiques feraient penser à une possibilité non lointaine d'être, dans un avenir je ne sais pas combien proche, reconnu. Le problème est que le CIO est une entité qui se déplace à la vitesse d'un escargot et ne fait pas reconnaître de nouvelles Fédérations internationales depuis des années, voire des décennies. Bonnes chances donc, mais temps géologiques.

Où, en revanche, je vois une bonne chance de succès et, peut-être, dans des temps non absurdes est d'être reconnu par l'IWGA, car ce qu'ils demandent aux Fédérations internationales pour être reconnues me semble être beaucoup moins pressant et nettement moins compliqué. À cet égard, je vous rappelle que l'ICSF est déjà reconnu par cette organisation mondiale. Ma proposition est donc de continuer à faire pression pour être reconnu par le CIO, mais en attendant de préparer toute la documentation à envoyer à l'IWGA en demandant leur reconnaissance.

Je termine en rappelant à tous que, grâce à nos amis sud-africains, en 2027 aura lieu chez eux la 5ème édition des Jeux Mondiaux de la Pêche où les trois Fédérations internationales seront représentées avec des championnats et en plus il y aura deux Championnats de l'ICSF: le Championnat du Monde de Casting Sénior et celui pour Femmes.

À la fin de mon rapport, je ne peux que remercier tous les membres du Praesidium pour leur collaboration et leur soutien, les Commissaires aux comptes pour leur patience et compétence et tout le personnel du bureau sans lequel il ne serait pas possible de couvrir la masse de travail qui nous parvient quotidiennement.